

Sur l'instruction publique, et
spécialement sur les écoles
primaires ([Reprod.]) / par
Ducos,... ; impr. par ordre de
la [...]

Ducos, Jean-François (1765-1793). Auteur du texte. Sur l'instruction publique, et spécialement sur les écoles primaires ([Reprod.]) / par Ducos,... ; impr. par ordre de la Convention nationale. 179..

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

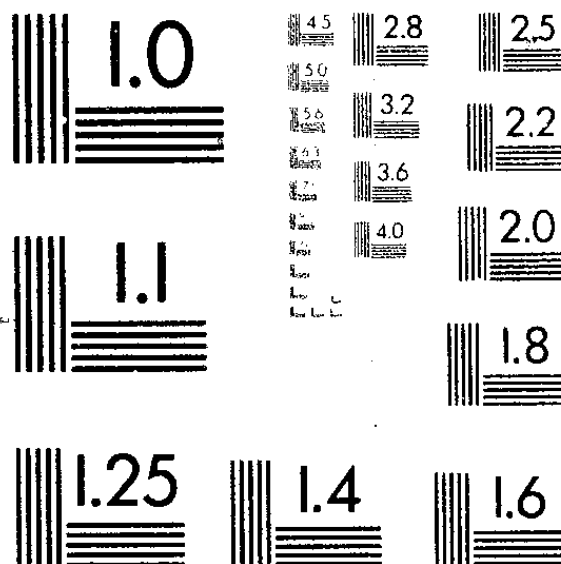
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

20x

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NBS - 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



Centimeter



Inches

**THE FRENCH REVOLUTION
RESEARCH COLLECTION**

**LES ARCHIVES DE LA
REVOLUTION FRANÇAISE**

MAXWELL
Headington Hill Hall, Oxford OX3 0BW, UK

CONVENTION NATIONALE.

SUR

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET

SPÉCIALEMENT SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES,

PAR DUCOS DE LA GIRONDE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

L'INSTRUCTION est une dette de la société envers chacun de ses membres; car le pacte social garantissant à tous les individus qui le souscrivent l'assurance de leur bien-être & l'exercice de leurs droits, c'est une obligation pour la puissance publique de les leur faire connaître, afin qu'ils puissent en jouir. Si le bonheur individuel & la prospérité générale sont l'objet de l'association politique, les moyens d'obtenir ces résultats appartiennent de droit à tous les citoyens. Il suit de là que la distribution de certaines connoissances, indispensablement liées à l'intérêt commun, telles que les règles de la morale, des notions justes sur les lois de son pays, les moyens d'assurer sa subsistance par le développement de l'industrie, doit être considérée comme un devoir sacré pour les représentans du peuple. Ces vérités sont senties jusques dans les hameaux; mais elles

Instruction publique.

A

ont été contestées à la tribune de la Convention nationale; & lorsque de toutes les parties de la République une voix unanime s'élève pour réclamer l'organisation de l'instruction publique, trop long-temps attendue; lorsque tous les citoyens semblent vous dénoncer l'ignorance & l'erreur, comme les derniers tyrans qui restent à poursuivre & à bannir; ces vieilles reines du monde ont trouvé parmi vous des courtisans & des défenseurs. Quelques personnes qui ont oui dire que J. J. Rousseau avoit écrit contre les sciences & les arts, ont voulu prétendre aux honneurs du paradoxe; mais plus généreux, ou plus conséquens que lui, ils n'ont pas emprunté les armes de leurs ennemis pour les combattre. Si, dans un siècle éclairé, & dans une assemblée qui doit l'être, de telles questions pouvoient être traitées avec des citations & résolues par des autorités, je pourrois m'armer de la doctrine de J. J. lui-même pour prouver l'antique & fidèle alliance de l'ignorance & de l'esclavage. Il faudroit d'abord définir les termes; mais c'est de quoi les déclamateurs se mettent peu en peine. (1)

Ce qu'on entend communément par ignorance, n'est pas l'absence absolue de toutes les connoissances de l'esprit; cette disposition, si elle pouvoit exister, seroit préférable sans doute à ce ramas d'erreurs, de préjugés & de superstitions, qui tyrannissent & désolent l'humanité depuis tant de siècles, & qui sont le triste partage de ce qu'on appelle les ignorans. Si l'on a voulu dire que le faux savoir, les vaines doctrines, les déclamations mensongères sont un mal dangereux, on est sûr de ne point trouver de contradicteurs; mais on risque d'avoir pompeusement annoncé une vérité triviale. Sans doute, pour tirer un exemple des circonstances qui nous environnent, l'art de la parole a de grands avantages & de belles prérogatives dans un pays libre; mais l'abus déplorable qu'on en fait chaque jour le rend redoutable à la raison, & funeste à la liberté. Or, pensez-vous que l'instruction publique soit instituée pour

(1) *A quoi tendent donc demandoient à Rousseau, ses Adversaires, vos éloquentes déclamations? à abolir, s'il est possible, répondoit-il, les vaines déclamations des collèges.*

répandre dans toutes les classes de citoyens la fatale éloquence de ces hommes qui sont toujours prêts à obscurcir toutes les matières des ténèbres de leur esprit, en s'annonçant comme les représentans de la vérité, & les envoyés de l'évidence, pour qui, résoudre une question, c'est prendre un parti, qui disent toujours non ce qu'ils pensent, mais ce qu'ils veulent faire croire; non ce qu'il faut, mais ce qui plaît? Le premier but de l'enseignement public ne fera-t-il pas au contraire de prémunir les citoyens peu éclairés contre les prestiges grossiers de ce charlatanisme oratoire, en leur donnant des notions simples & justes des principaux objets vers lesquels se portent & les intérêts & les passions de leur vie, en appropriant à leur esprit des méthodes sûres & faciles, pour diriger un sophisme bruyant, d'un raisonnement modeste & un é miel utile, d'une haute flagornerie. Citoyens, le peuple sera vraiment libre quand il jugera ses orateurs avec indépendance; donnez-lui des lumières, & ceux qui se déclarent aujourd'hui ses patrons & ses tuteurs, songeront à le servir, & non plus à le diriger. Les usurpations de la tribune & de la chaire cesseront, quand au lieu d'hommes qui croient, les parleurs rencontreront par-tout des hommes qui raisonnent.

Je demande quel puissant génie a parsemé de merveilles les quatre années qui viennent de s'écouler, qui a proclamé la souveraineté des peuples, dissipé le fantôme de la noblesse, anéanti le papisme & la royauté? L'Europe entière répond: ce sont les lumières. Je demande par quels moyens se conservera, s'embellira, s'étendra ce sublime ouvrage de la raison humaine? par ceux mêmes qui l'ont produit: par les lumières. Quoi! les clartés de la philosophie n'auroient lui un moment à nos yeux que pour nous replonger dans les ténèbres de la barbarie! Ne vous y trompez pas, mes concitoyens, avec elle renaîtroient bientôt & le despotisme & la superstition; les rois, les nobles & les prêtres sont les enfans de l'erreur. Le retour des préjugés; voilà la véritable contre-révolution.

Hâtez-vous, citoyens législateurs, de prévenir leur influence, en donnant au peuple des écoles primaires; c'est là qu'il découvrira tous les bienfaits de sa régénération, qu'il apprendra à chérir des lois qu'il va connoître, à s'élever à

la vraie dignité, à respecter son propre ouvrage. L'estime-riez-vous assez peu pour ne lui laisser goûter que les avantages matériels d'une révolution, plus sublime encore par les vérités qu'elle a proclamées que les oppressions qu'elle a détruites? Condamneriez-vous les habitans des campagnes à ne connoître de la liberté que la suppression de la dîme & des droits féodaux, & ce bonheur si pur de sentir sa fière indépendance, & de ne voir au loin que des égaux & des frères, bonheur réservé seulement aux âmes élevées par le sentiment & la connoissance de leurs droits, seroit-il donc perdu pour une portion de nos concitoyens? Législateurs, l'homme qui dépend d'une autre raison que la sienne n'est libre qu'à demi, & ce reste de liberté appartient encore au premier imposeur qui fait s'emparer de ses préjugés ou de ses passions.

Des considérations d'un grand poids & puissées dans la situation morale de la République, ajoutent encore à l'urgente nécessité d'organiser une instruction pour le peuple. Le temps des révolutions, si l'on veut proclamer hautement cette vérité, n'est pas celui de la liberté véritable. Trop souvent elle emprunte les armes du despotisme pour le renverser, & ne règne par les propres douceurs qu'après s'être établie par la violence; quelquefois même elle est contrainte à couvrir d'un voile sanglant la statue de la justice & celle de l'humanité; le salut au peuple l'ordonne, & son bonheur console de ces dures nécessités. Mais, citoyens, cette contradiction apparente entre ces principes de la liberté & la marche révolutionnaire, ce esprit d'inquiétude, de sévérité, de vexation même indispensable dans l'état de guerre entre des oppresseurs & des opprimés, n'est-il point propre à faire naître des craintes fausses, & des sentimens nuisibles dans une République? Les douces émotions de la sensibilité, si dangereuses pour les tyrans & pour des traîtres, ne sont-elles point trop recommandées à la nation? Et nos vertus politiques ne se font-elles pas développer aux dépens de nos vertus morales? Nous sommes dignes de les avoir toutes, citoyens, & grâce à l'éducation publique, nous n'en aurons aucune à regretter; c'est à elle à rectifier les notions erronées que l'habitude de l'oppression, & même celle de la résistance au tyrant pu nous donner; c'est à elle à adoucir

nos mœurs, à prévenir leur férocité, à semer dans toutes les âmes ces principes d'humanité, de bienveillance universelle, charme & lien de la société & sur lesquels reposeront désormais les gouvernemens populaires; c'est à elle enfin qu'il appartient de créer une génération nouvelle, qui sera digne de nos efforts, & des lois que nous préparons, & qui, véritablement libre, ne nous regardera que comme des affranchis.

Il est, citoyens, un autre malheur nécessaire, attaché aux révolutions. Elles font, si j'ose ainsi parler, une grande consommation d'hommes de mérite. Elles stérilisent pendant quelques années le champ des talens. A mesure qu'elles avancent dans leur marche rapide & terrible, elles écrasent sans pitié tous ceux qui, leur ayant donné l'impulsion première, tentent ensuite d'arrêter ou même de modérer leur cours. L'histoire des révolutions de 89 & de 92 en fournit d'éclatans exemples, elles ont été funestes à beaucoup d'hommes éminens en talens & en lumières; soit que l'orgueil les ait égarés, soit que la corruption, qui s'attachoit avec plus de soin à leurs pas, ait remporté de nombreuses & faciles victoires; soit que l'envie, dont les traits partent toujours de bas en haut, les ait atteints & renversés avec d'autant plus de succès qu'ils avoient plus de droits à sa vengeance; soit enfin que la fière indépendance naturelle à leur caractère & à leurs opinions les ait placés en butte aux calomnies de tous les partis qui ne s'entendoient que pour les accabler; ils n'ont fait que se montrer à nos yeux, tandis que l'homme ordinaire, qui suit dans la foule & qui fait se conformer au temps, végète & se soutient encore retranché derrière la médiocrité complaisante.

Que d'hommes dignes, par leurs talens, de défendre la cause du peuple, l'ont lâchement abandonnée ou vendue à ses ennemis! Je suis loin de les regretter, citoyens; mais je veux qu'on songe à les faire oublier; je veux que des écoles publiques soient ouvertes de toutes parts à l'étude des droits de l'homme, aux exercices de l'éloquence & du raisonnement. Hâtons-nous de réparer nos pertes. La République est inépuisable en soldats; elle ne l'est pas encore en législateurs; & pour ceux qui observent attentivement la marche des choses, la pénurie des sujets à placer à la tête du gouvernement n'est

pas l'obstacle le moins effrayant à l'établissement de la liberté.

Il eût été à désirer, peut-être, que le temps eût permis au comité d'instruction publique de vous soumettre l'ensemble de son projet, & à la Convention nationale de le discuter; car, c'est surtout dans ses rapports avec les autres degrés de l'enseignement qu'il faut considérer le titre des écoles primaires, il faut qu'un esprit uniforme règne dans toutes les parties de l'éducation nationale, dont l'instruction n'est elle-même qu'un dénombrement; il faut qu'elle s'accorde & s'entende, pour ainsi parler, avec notre gouvernement, afin de marcher vers un but unique & commun, l'amélioration & le bonheur de l'espèce humaine, en faisant disparaître les vestiges honteux de cette absurde contradiction qui oppoait autrefois nos mœurs à nos principes, nos lumières à notre abrutissement politique. C'est par ce concert sublime de toutes les institutions domestiques & nationales, que les Spartiates offrirent sur un point du globe, le spectacle de la liberté triomphant, par la seule énergie, de ses ennemis, des passions humaines, & même de la nature.

Vous êtes forcés de sacrifier la perfection à la célérité; ce sera long-temps encore le sort des assemblées législatives. Mais il est un point de détail que je crois nécessaire de régler d'avance pour toutes les parties de l'enseignement public, afin d'assurer le succès de celui qui vous occupe uniquement aujourd'hui; je veux parler de la proportion entre les salaires à accorder aux instituteurs des différens degrés. Si j'ai bien compris le projet du comité, il doit proposer, pour les professeurs des écoles supérieures, des appointemens augmentant dans une assez forte progression, en raison de l'élevation du degré d'instruction. Cette méthode de payer beaucoup plus chèrement ceux qui sont chargés d'enseigner des connoissances plus élevées, paroît la plus naturelle au premier aspect; mais il suffit d'une réflexion très-simple pour prouver qu'elle seroit funeste à l'instruction nationale. Quelles sont en effet les bases sur lesquelles doit se régler le taux des salaires pour toutes les fonctions publiques? sans doute c'est leur utilité & leur difficulté. Or, s'il est une fonction que son utilité rende sacrée aux yeux des amis de la liberté, c'est celle de l'instituteur des écoles primaires, appelé par la confiance du peuple à ouvrir les premières routes de la sagesse & du bonheur, à créer en

quelque sorte, une nouvelle existence à la génération naissante, douce & glorieuse espérance de la République. Les professeurs formeront des savans & des artistes. L'instituteur du peuple travaillera à former des hommes; il sera le précepteur du pauvre, & ce dernier caractère doit le rendre plus respectable à vos yeux. Si je considère la difficulté de l'enseignement, je trouve qu'il faut, non des connoissances plus vaines, mais une raison plus exercée; non une tête plus pleine, mais une tête mieux faite pour enseigner à de jeunes enfans les premiers élémens des sciences & des arts, pour approprier à leurs débiles esprits des méthodes simples & exactes de juger des choses & des hommes; que pour suivre avec des élèves déjà préparés à l'étude, déjà marchans par leurs propres mouvemens, agissans de leurs propres forces, des théories plus élevées; mais que le concours des hommes éclairés de l'Europe a rendu si claires & si sûres. Et ici se présente une observation digne de remarque; tous les bons livres que nous possédons sont écrits pour des hommes, aucun encore pour des enfans; c'est d'eux pourtant, c'est des premiers essais de leur intelligence que nous avons appris cette méthode analytique qui a fait faire à l'esprit humain, depuis un siècle, de si rapides progrès. Il semble, à voir les peines que nous prenons chaque jour pour accabler leur mémoire, fausser leur jugement, pervertir les jeunes & touchantes inclinations de leurs ames; que nous craignons de les voir devenir meilleurs ou plus habiles que leurs pères. L'institution des écoles primaires doit réparer ces injustices & ces erreurs; elle doit mettre en circulation & en produit toutes les vérités nécessaires au bien-être moral & physique de tous les individus de la République. Et ce bienfait si grand ne rapportera cependant aucune gloire à ses auteurs. Ils travailleront ignorés dans les hameaux, à former une nation nouvelle, tandis que les professeurs des écoles supérieures trouveront chaque jour, dans les succès publics de leurs élèves, de nouvelles récompenses de leurs travaux, & des jouissances pour leur amour propre. Si donc, législateurs, vous mettez de côté des fonctions les plus attrayantes par leur nature, toute la gloire & tout le profit, l'institution respectable des écoles primaires sera abandonnée aux sots & aux ignorans; vous confierez le sort de la génération nouvelle en des mains indignes de l'éle-

ver pour les grandes destinées, & vous n'aurez encore, comme sous le despotisme, que le luxe des arts & des sciences.

Je ne fais quel degré d'importance on attache à l'établissement des écoles primaires; je pense, pour moi, que nous leur devons notre véritable régénération, l'accord des mœurs & des lois, sans lequel il n'y a point de liberté; mais le succès de l'institution dépend du choix des instituteurs; J. J. Pa dit: Il faut être plus qu'un homme pour former des hommes; ceux qui voudroient marchander les vertus & les talens des maîtres de morale & d'art social que la nation vous demande, ceux qui payant 130 millions aux prêtres pour enseigner au peuple des erreurs, regrettent d'en consacrer 15 pour lui enseigner des vérités, ceux-là doivent économiser à la nation la dépense des écoles primaires. Ils au ont à meilleur marché les frères de la charité, vulgairement dits ignorantins.

Je demande que les instituteurs du peuple soient mis à l'abri du besoin; je demande, afin que l'espoir de trouver plus d'avantages dans la formation des degrés supérieurs d'instruction n'éloigne pas les hommes éclairés & recommandables par leurs mœurs, des écoles primaires, que le maximum du traitement de leurs instituteurs soit déclaré d'avance au moins égal au terme moyen du traitement qui sera accordé aux professeurs de toutes les écoles supérieures.

Un orateur a paru affligé de voir les prêtres exclus du plan d'enseignement public proposé par le comité; je ne ferai point à la Convention nationale l'injure de justifier cette séparation entre l'enseignement de la morale, qui est la même pour tous les hommes, & celle des religions, qui varient au gré des pieuses fantaisies de l'imagination. Cet opinant, sans doute, n'auroit admis que des enfans catholiques dans des écoles ouvertes à tous les membres de la société; car, y introduire des prêtres de cette secte, c'est en exclure les citoyens de toutes les autres; c'est donner à la puissance publique un droit usurpé par les conseillers, celui d'exploiter les consciences.

Peut-être aussi n'a-t-on vu dans cette admission des prêtres,

comme tels, aux emplois d'instituteurs, qu'une opération de finance & une grande vue d'économie. La nation, a-t-on pu dire, leur paie annuellement à peu près la moitié du produit de les contributions. Ne pourroit-on pas leur faire gagner une si forte pension, en leur confiant des fonctions importantes? Pour moi, je l'avoue, j'aime mieux leur abandonner les finances de la République, que l'éducation des jeunes citoyens; j'aime mieux ruiner le trésor public que de pervertir & de corrompre l'esprit public. C'est par raison, non par économie, que je suis peu disposé en faveur des prêtres, & je me rappelle encore à leur sujet l'histoire de ce joueur de flûte ancien, dont parle Plutarque, qu'on payoit simple pour jouer & double pour se taire; car il jouoit faux.

La première condition de l'instruction publique est de n'enseigner que des vérités. Voilà l'arrêt d'exclusion des prêtres.

Un autre principe, sur lequel doit reposer l'instruction, les écarte encore, comme prêtres, des écoles de la République; c'est que l'enseignement doit convenir également à tous les citoyens égaux en droits. J'aurai le courage de tirer de ce principe une conséquence nouvelle, aussi évidente peut-être, mais plus contestée que la première, parce qu'elle heurte avec violence & les faibles idées & les molles habitudes de votre vie toute égoïste & toute servile. Je pense que tous les enfans nés dans la République, quel que soit l'état ou la fortune de leur père, doivent être astreints, pour pouvoir parvenir dans la suite aux emplois publics, à suivre pendant un certain espace de temps les écoles primaires. Cet assujétissement, va-t-on s'écrier, contrarieroit trop durement nos mœurs & nos usages, je réponds que c'est à cause de cela même que je le propose. Les mœurs d'un peuple corrompu ne se régénèrent point par de légers adoucissémens, mais par de vigoureux & brusques institutions. Il faut opter ouvertement entre l'éducation domestique & la liberté; car, citoyens, tant que par une instruction commune vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche, le faible du puissant, tant que, pour me servir des expressions de Plutarque, vous n'aurez pas acheminé à

une même trace & moulé sur un même forme de vertu tous les enfans de la patrie, c'est en vain que vos lois proclameront la sainte égalité, la République sera toujours divisée en deux classes : *les citoyens & les messieurs*. Ce n'est pas au serment que Lycurgue arracha des Lacédémoniens, que ce peuple fortuné eût la stabilité de son bonheur & de ses lois ; c'est au soin qu'il prit de faire, pour ainsi dire, sucer aux enfans l'amour de leur pays avec le lait de leur nourrice ; aussi remarquez que les lois si douces & si sages de Numa tombèrent avec lui, parce qu'il avoit, chose étrange dans un législateur, oublié l'éducation publique & abandonné à l'avarice & à la férocité des pères le sort des générations à venir, tandis que les institutions de Lycurgue, qui retenoient par des liens vigoureux de discipline la jeunesse arcente, sous le joug de la liberté, se conservoient encore entières & florissantes cinq cents ans après sa mort.

Un homme qui peut avoir deux grands torts aux yeux de beaucoup de gens, le premier d'être un philosophe, le second d'appartenir au département de la Gironde, *Montagne*, écrivoit sous un gouvernement despotique en faveur de l'éducation commune : « le bon père que Dieu me donna, » dit-il, m'envoya dès le berceau nourrir à un pauvre village, » & m'y fit dresser à la plus commune façon de vivre : ne » prenez jamais, & laissez encore moins à vos femmes, la » charge de l'éducation ; laissez former vos enfans à la vertu » sous des lois populaires & naturelles ; laissez à la coutume » de les dresser à la frugalité & à l'austérité, qu'ils aient » plutôt à descendre de l'aspreté qu'à monter vers elle. L'humour de mon père visoit encore à une autre fin, de me » rallier avec le peuple & cette condition d'hommes qui a » besoin de notre aide, & estimoit que je fusse tenu de re- » garder plutôt celui qui me tend les bras que celui qui me » tourne le dos ».

Si tous les nobles eussent été élevés comme *Montagne*, ils eussent été dignes de devenir citoyens.

Mon objet n'est pas d'examiner ici les avantages & les inconvéniens moraux & littéraires de l'éducation domestique, je ne considère que ses vices politiques dans notre situation présente ; elle peut devenir le dernier refuge de l'aristocratie. Je ne veux pas non plus la proscrire, mais la restreindre, & je

fixerois à deux années l'espace de temps que chaque enfant sera astreint à passer dans les écoles primaires. Si vous n'admettez pas ce règlement, citoyens, il faudra travailler à résoudre ce problème : Comment concilier une constitution républicaine avec une éducation monarchique ?

Je conclus à l'adoption du plan proposé par le comité, en me réservant d'y proposer, s'il est soumis à la discussion des amendemens & des articles additionnels.